



Administration Communale d'Arbaz
Service des Constructions
Route du Village 14
1974 Arbaz
constructions@arbaz.ch

Annonce fin des travaux

Selon l'article 63 de la Loi sur les constructions du 1^{er} janvier 2026, le bénéficiaire d'une autorisation de construire ou son mandataire est tenu d'informer l'autorité compétente de la fin des travaux.

Propriétaire : _____

Parcelle N° : _____ Dossier N° : _____

Mandataire : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Date de fin des travaux : _____

Nombre de capteurs prévus : _____

Nombre de capteurs posés : _____

Production en kWc de l'installation : _____

Coût total des travaux : _____

Documents à joindre à la présente annonce :

Attestation de conformité AEAI d'une installation solaire ;

Copie de la facture ;

Photo de l'installation solaire ;

Photos du tableau électrique et de la boîte aux lettres avec l'autocollant rouge, logo « PV » (ou, à défaut, placé à un endroit extérieur visible par le Service du feu).

Signature

Nom, prénom

Lieu et date :